



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/20176  
6 septembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 6 SEPTEMBRE 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE  
L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées iraniennes ont commis le 3 septembre 1988 plus de 20 violations du cessez-le-feu. Voici le détail de ces violations.

1. Le 3 septembre 1988, à 1 h 10, un soldat iranien a ouvert le feu une fois en direction de nos unités de la IIe armée.

2. A 8 h 40, un groupe de trois à cinq soldats ennemis ont planté des mines à l'embouchure et sur la rive droite du canal de drainage situé à l'intérieur du secteur occupé par notre IIIe armée.

3. A 8 h 45, l'ennemi a hissé le drapeau iranien en face du poste d'écoute No 1 situé à 100 mètres des unités de notre IIIe armée.

4. à 9 h 30, une embarcation ennemie ayant trois personnes à son bord a tenté de quitter le Karun pour pénétrer dans le Chatt-El-Arab.

5. A 9 h 35, un groupe d'environ 15 soldats ennemis ont été observés tandis qu'ils creusaient une tranchée au sommet du mont Sarabi, face aux unités de notre Ve armée.

6. A 10 h 35, deux soldats ennemis ont tenté de s'approcher de l'une de nos positions, à l'intérieur de la zone occupée par notre IIIe armée.

7. A 11 h 10, huit soldats ennemis ont tenté d'installer un poste de garde devant nos unités de la IIIe armée.

8. A 12 h 30, l'ennemi a installé un certain nombre de nouvelles positions à l'intérieur du secteur iranien, en particulier un poste de mitrailleuses BKC à une distance de 150 à 200 mètres de la zone occupée par notre IIe armée.

9. A 12 h 30 également, trois soldats ennemis non armés se sont approchés de la première ligne de démarcation située à 250 mètres de nos unités dans la zone occupée par notre IIIe armée.

10. A 13 h 15, de nouveaux postes d'observation ennemis ont été détectés à 500 mètres des positions de notre Ire armée. Chacun de ces postes est gardé par un soldat. Plusieurs fantassins occupés à des travaux de fortification se trouvent également entre ces divers postes.

11. A 14 h 25, l'ennemi a implanté devant nos unités de la IIIe armée un poste de mitrailleuses légères protégé par des sacs de sable.

12. A 15 h 25, une embarcation ennemie a quitté le secteur méridional d'Abadan et a pénétré dans le Chatt-El-Arab.

13. A 16 h 45, neuf soldats ennemis ont été observés sur le mont Khadar Chariane tandis qu'ils construisaient un nouveau poste d'observation orienté vers les unités de notre IIIe armée.

14. A 17 h 45, un soldat ennemi a tiré cinq à sept fois à l'arme légère des positions ennemies vers les unités de notre IIIe armée.

15. A 18 h 15, cinq soldats ennemis ont été observés devant les positions de défense de notre IIIe armée tandis qu'ils se livraient à des exercices d'observation et de signalisation manuelle.

16. A 18 h 30, un groupe d'environ sept soldats ennemis s'est approché à une distance de 600 mètres des positions de défense des unités de notre IIe armée et y a creusé une position.

17. A 19 h 15, sept soldats ennemis sont descendus du mont Sarabi jusqu'au pied du contrefort qui marque la frontière et y ont planté des mines face aux unités de notre Ve armée.

18. A 20 heures, nos forces ont observé les feux et ont entendu le bruit de 10 chars ennemis qui franchissaient la ligne de démarcation et pénétraient à 300 mètres à l'intérieur du secteur de notre IIIe armée.

19. A 20 h 10, un soldat ennemi a tiré une fusée éclairante en direction des unités de notre IIIe armée.

20. A 20 h 10 également, l'ennemi a tiré une fusée éclairante verte en direction des unités de notre IVe armée.

21. A 21 heures, l'ennemi a tiré une fusée éclairante en direction des unités de notre IIIe armée.

22. L'ennemi a installé un nouveau poste de radar face aux unités de notre Ve armée.

23. Des activités du génie militaire dirigées contre les unités de notre VIIe armée ont été observées du côté iranien.

24. Nos forces ont vu des chars ennemis pénétrer à une distance de 200 mètres à l'intérieur du secteur de la Ve armée.

25. L'ennemi a installé un poste de guet au pied du mont Sarabi et a doté de neuf hommes armés ce poste qui fait face à notre Ve armée.

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies à Bagdad a été informé de ces violations par les autorités iraqiennes compétentes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ali SUMAIDA

-----